

## Les bouleversements de la vie des civils pendant la Première Guerre mondiale

Dossier de documents des Archives des Yvelines réalisé par Isabelle Attard-Aman, Pierre Burignat et Paul Stouder

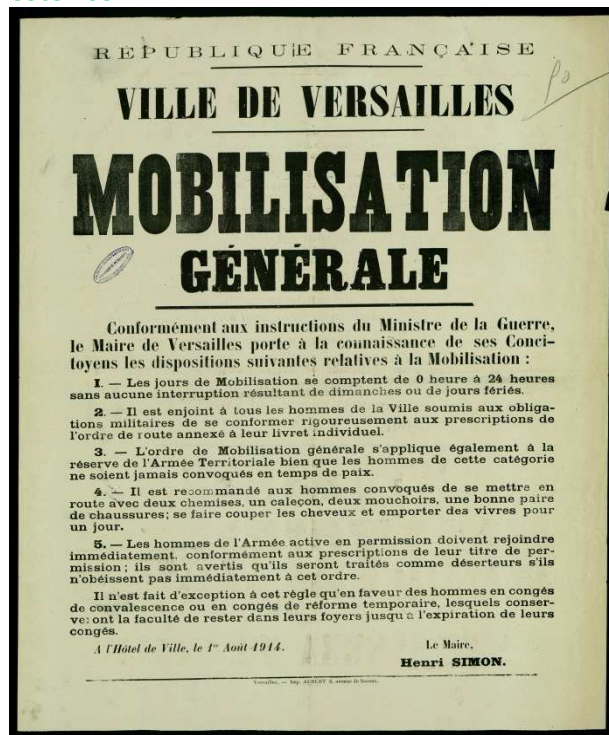
La Première Guerre mondiale fut d'emblée pour les contemporains la « Grande Guerre » non par sa durée mais par la mobilisation générale des hommes (8 millions en France) qui ne put être mise en œuvre et accomplie que par une seconde mobilisation, celle de la population civile qui soutint l'effort de guerre pendant toute la durée du conflit : ces deux mobilisations font de la Première Guerre mondiale une guerre de masse. Les archives de l'ancien département de Seine-et-Oise conservées aux Archives départementales des Yvelines révèlent l'ampleur de l'engagement des civils, soit 80 % de la population qui, sans porter directement les armes, n'en participent pas moins à une guerre qui est à l'origine de véritables bouleversements dans leur vie quotidienne.

### I : L'entrée en guerre ou les deux mobilisations

Paul STOUVER, inspecteur d'académie et inspecteur pédagogique régional honoraire

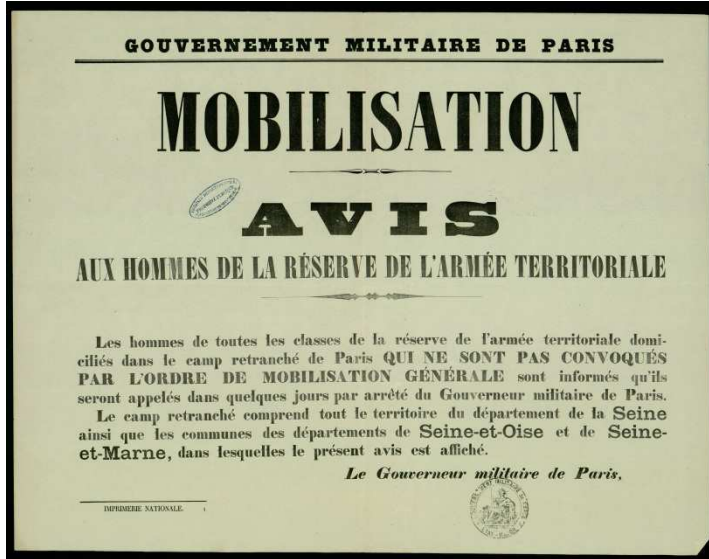
Tout oppose la mobilisation militaire et la mobilisation des civils. La première s'est globalement déroulée dans l'ordre, selon les plans dressés de longue date. Les armées se sont effectivement constituées pour faire face à l'invasion. La seconde, la mobilisation des civils, n'a été ni planifiée ni même anticipée. De plus, c'est au détriment de la vie intérieure de la nation où elle puise hommes et ressources que la mobilisation de l'armée peut avoir lieu. L'administration et les civils eux-mêmes ont dû improviser pour que la vie se poursuive le plus normalement possible et que l'économie du pays reconstitue des ressources nécessaires aux combattants.

#### Document 1 : Affiche de la mobilisation générale Cote 103J 11



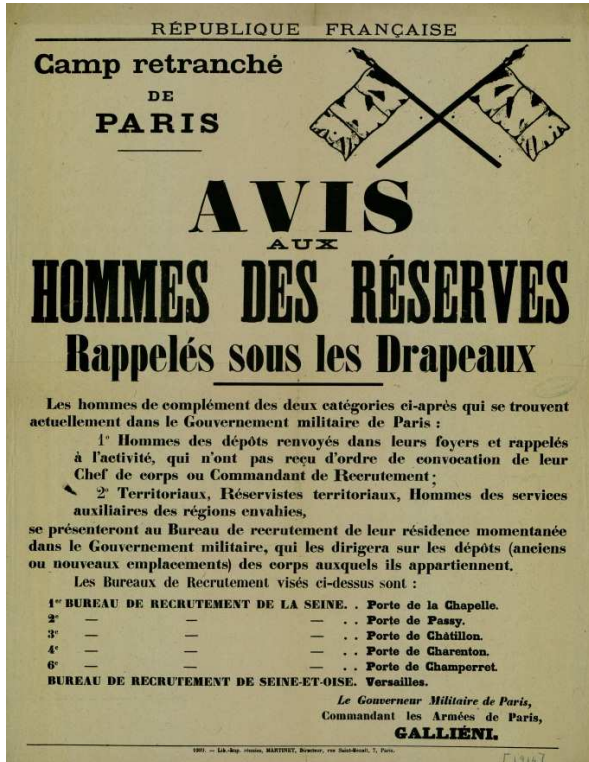
L'affiche de la mobilisation générale est connue. Il est important de rappeler dans quelle chaîne de commandement elle chemine. Le gouvernement ayant décrété la mobilisation générale le 1<sup>er</sup> août 1914, le même jour, à 16h25 parvient à la préfecture de Versailles un télégramme du gouverneur militaire de Paris faisant connaître que l'ordre de mobilisation générale est donné et que le 1<sup>er</sup> jour de la mobilisation est fixé au dimanche 2 août. Le maire de la ville est informé dès 16h30. Les gendarmes apportent les affiches en blanc (il ne reste plus qu'à mettre la date et l'heure de la mobilisation) et elles sont collées à partir de 17h. Le même ordre est transmis par télégraphe dans toutes les communes au même moment.

**Document 2 : Affiche de la mobilisation de l'armée territoriale**  
**Cote 103J 11**



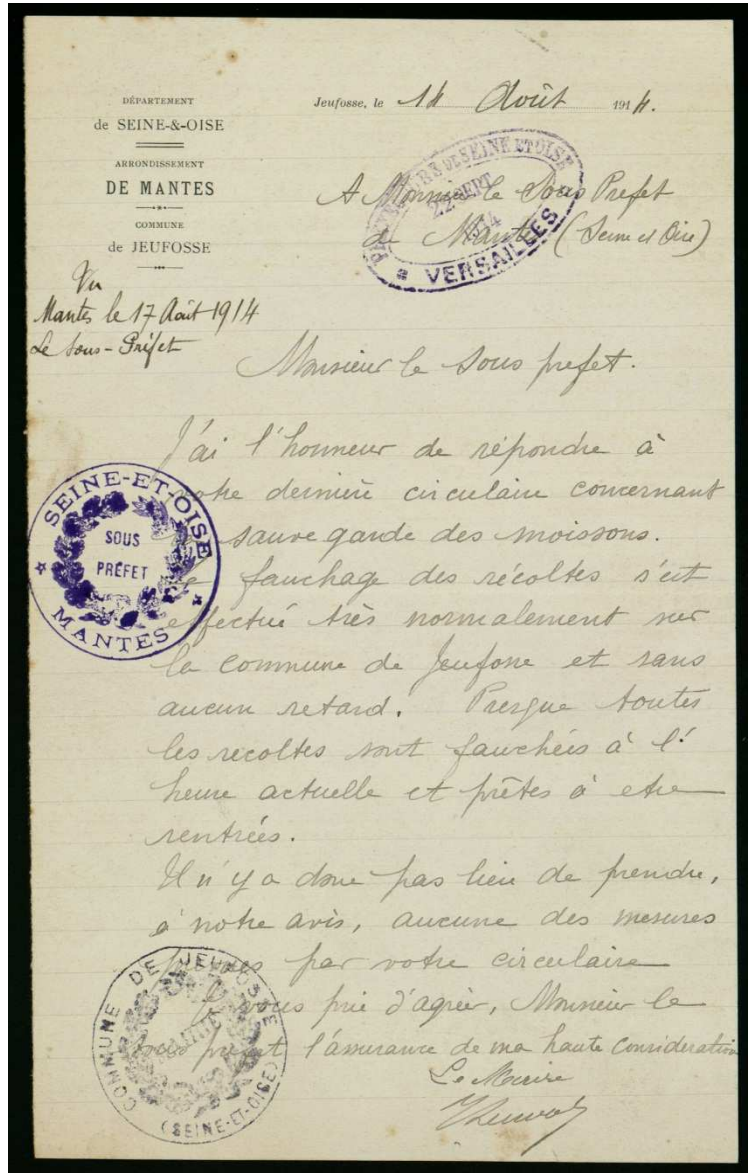
L'Armée d'active est mobilisée la première : constituée des classes 1914 et 1915, sous les drapeaux au moment de la déclaration de guerre, elle est complétée par la réserve comprenant les classes 1903 à 1913 incluses, immédiatement mobilisables. L'Armée territoriale, mobilisable à partir de la deuxième semaine de la mobilisation, est constituée des classes 1896 à 1902 et d'une réserve comprenant les classes 1887 à 1895. Au total, 28 classes d'âges sont mobilisées, soit environ 8 millions d'hommes sur une population de 40 millions d'habitants. Toutes les catégories sociales sont concernées : agriculteurs, ouvriers, employés, instituteurs, cadres des administrations et de l'industrie, chefs d'entreprises, élus (9 conseillers généraux de Seine-et-Oise), y compris les députés appartenant aux classes mobilisables.

**Document 3 : Deux affiches sur la mobilisation de tous les hommes en état de porter les armes**  
**Cote 103J 11**



Dès le 15 septembre 1914, les exemptés et réformés des classes 1887 à 1914 sont invités à se faire recenser en vue d'être à nouveau convoqués devant un conseil de révision qui a le pouvoir de remettre en cause leur libération des obligations militaires. On fait aussi appel aux volontaires, notamment les anciens officiers et sous-officiers libérés sont appelés à se réengager (29 sept. 1914). Enfin, la préparation militaire de la jeunesse est activement poussée.

**Document 4 : L'administration en appelle aux maires pour que la moisson soit achevée en l'absence des mobilisés**  
**Cote 2R RAV4**



En application des instructions du ministre de l'Agriculture, le préfet demande aux maires de convoquer leurs conseils municipaux pour faire l'inventaire de la main-d'œuvre encore disponible pour les travaux agricoles et, le cas échéant, dresser un état des machines agricoles, afin de répartir ces moyens sur le territoire de la commune pour achever la moisson. Si ces moyens ne suffisent pas, les maires doivent faire connaître les besoins de leurs communes en main-d'œuvre (il s'agit d'ouvriers au chômage) et faire voter les crédits nécessaires à son paiement.

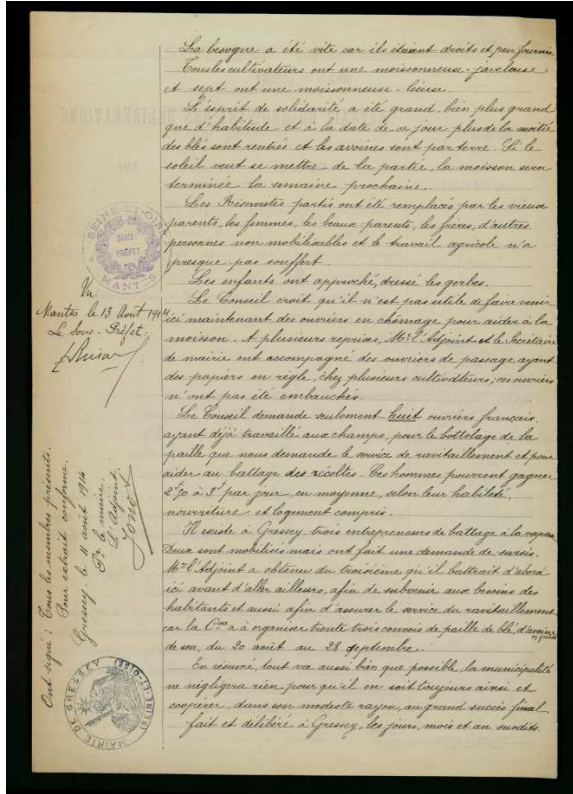


**Document 5 : Délibérations des conseils municipaux, Cote 2R RAV4**

DÉPARTEMENT de l'Yonne et Oise  
 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
 ABBONNEMENT 2021  
 1914  
 VENEZIALES  
 EXTRAIT DU REGISTRE  
 DES  
 DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
 de la Commune de Lommoye  
 SEANCE du 23 août 1914  
 OBJET :  
 Circulaire relative aux travaux agricoles  
 L'an mil neuf cent quatorze, le vingt du mois d'août, à huit heures et six minutes.  
 Le Conseil municipal de la commune de Lommoye dûment convoqué par M. le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jules Desmoureaux, Maire.  
 Le nombre de Conseillers municipaux en exercice est de 10.  
 PRÉSENTS : MM. Jules Desmoureaux, Paulin Chiquetier, Girard Emile, Paulin Chiquetier, Lebeau Auguste.  
 ABSENTS : MM. Leditgrand Alexandre, Leditgrand François, Cadot, Martiz Anne, Jouvot.  
 Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice a) Conformément à l'art. 53 de la loi du 5 avril 1884, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil ; M. Girard Emile ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.  
 M. le Président expose donne lecture d'une circulaire de M. le Sous-Préfet, l'invitant à convoquer le Conseil municipal et à prendre des mesures pour assurer la récolte des céréales.  
 Le Maire certifie avoir fait afficher, aujourd'hui, à la porte de la Mairie, le compte rendu de la délibération ci-dessus et qu'il a été fait observation.  
 Le Maire, 19

A Lommoye, près de Bonnières, les hommes les plus âgés, les femmes valides et les grands enfants « s'occupent activement des travaux des champs ». De même à Jumeauville où la priorité a été donnée aux travaux « chez les agriculteurs mobilisés ». Les demandes d'aide sont exceptionnelles car on craint l'arrivée d'une main-d'œuvre jugée médiocre, intempérante, voir génératrice de troubles dans la commune (Jumeauville).

**Document 6 : Délibérations des conseils municipaux sur les réquisitions Cote 2R RAV4**



L'armée ne dispose dans ses casernes que d'une petite partie des moyens de transport et du ravitaillement dont elle aura besoin en temps de guerre. Elle trouve ces ressources en les prélevant sur la vie civile de la nation : ce sont les réquisitions ou obligation de céder des produits et des services au tarif fixé par l'armée. A Gressey, près de Septeuil, le maire signale que la commune doit organiser 33 convois de paille de blé, d'avoine en grains et de son du 20 août au 28 septembre. Celui de Houdan évoque la réquisition des chevaux qui compromet les futurs ensemencements.

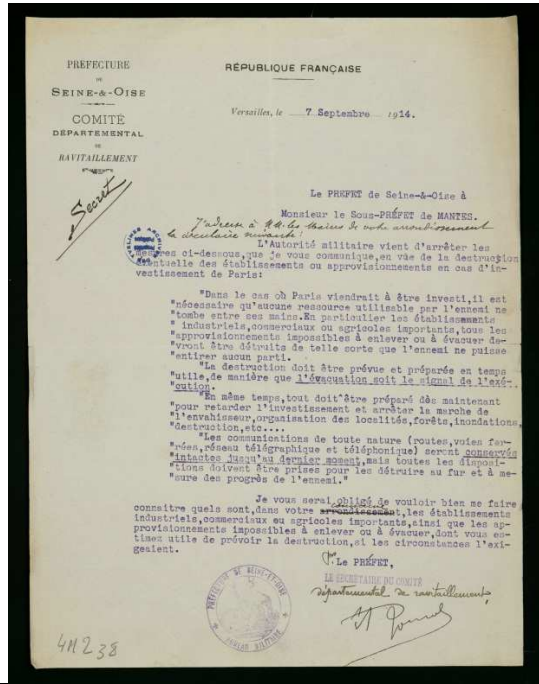
## **II : L'invasion de 1914 et la constitution du camp retranché de Paris**

*Paul STOUVER, inspecteur d'académie et inspecteur pédagogique régional honoraire*

**Document 1 : L'invasion contraint le gouvernement à se replier à Bordeaux (Nouvelles officielles, Affiche du 2 septembre 1914)**  
**Cote 4M2 38.1**

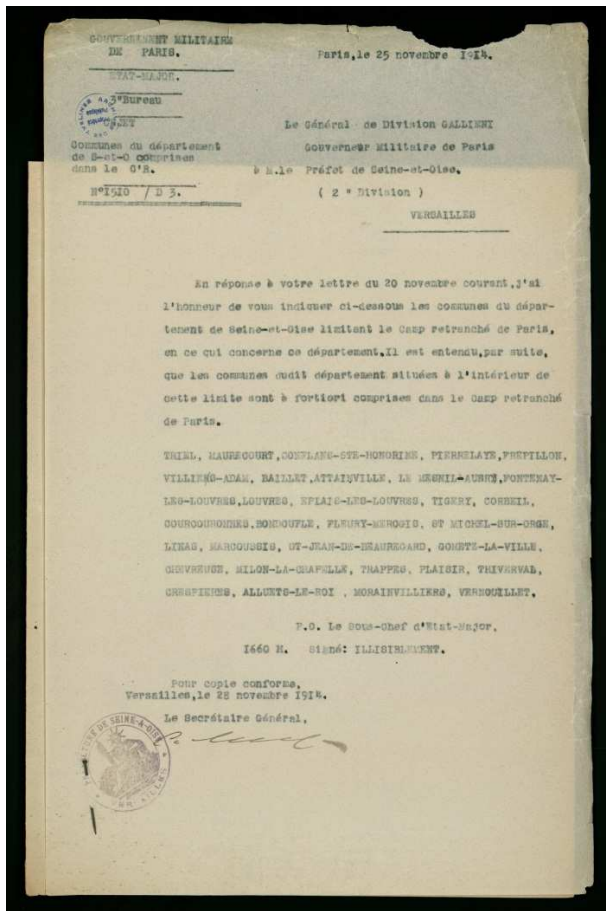
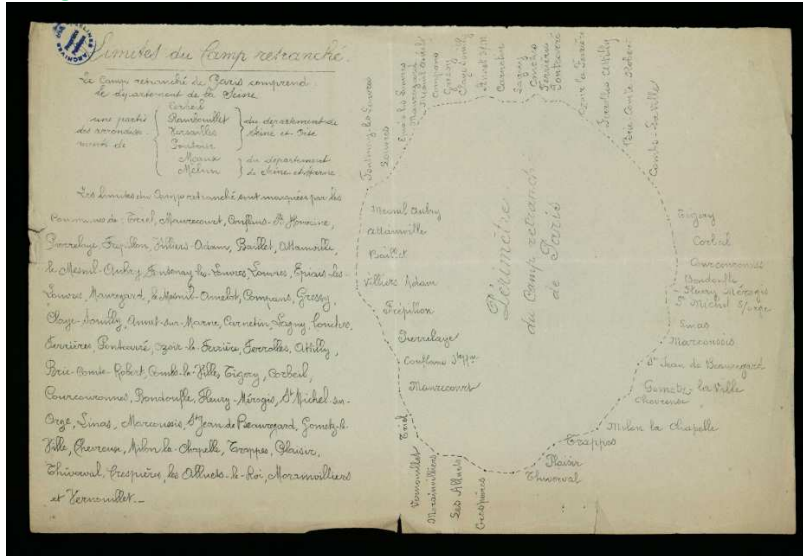
A la fin d'août 1914 l'armée allemande se dirige à marche forcée sur Paris. Tandis qu'à l'Est de Paris une grande partie de la Seine-et-Marne est envahie, au Nord-Ouest, le Nord de la Seine-et-Oise (actuel Val d'Oise), est sillonné par des patrouilles ennemies qui attaquent à la dynamite la ligne de chemin de fer de Paris à Dieppe. Le Sous-Préfet de Pontoise ne pouvait déjà plus communiquer avec une vingtaine de postes télégraphiques ; par ordre, des brigades de gendarmeries se repliaient. Les routes et les trains étaient encombrés de dizaines, voire de centaines de milliers de réfugiés venant de Belgique et du Nord de la France. Le Président de la République, Poincaré, et le Président du Conseil, Viviani, décident le 2 septembre de transférer le gouvernement à Bordeaux. Il s'agit pour le gouvernement de conserver sa liberté d'action pour diriger le pays et rester en contact avec l'Empire et les Alliés.

**Document 2 : Destructions en cas de siège de Paris (Télégramme du 29 août 1914 ordonnant l'évacuation du bétail et Instructions secrètes du préfet aux maires de la sous-préfecture de Mantes datées du 7 septembre 1914)  
Cote 4M2 38**



La lettre du préfet atteste qu'au début de la guerre, notamment dans la phase d'invasion, l'autorité est exercée par l'Armée, y compris sur le pouvoir civil, qui transmet ses instructions aux maires. Le risque de voir Paris investi par l'ennemi n'étant pas exclu, il est prévu d'évacuer toutes les ressources agricoles (cf. le télégramme et l'exemple des vaches) et industrielles afin de les soustraire à l'envahisseur. Dans le cas où cela ne serait pas possible, il conviendrait alors de détruire tout ce dont il pourrait faire usage. Dans le même esprit, on conservera les moyens de communication jusqu'au dernier moment. Ainsi, la situation devenant critique dans le Nord de la Seine-et-Oise, le génie fit sauter 5 ponts sur l'Oise. Par ailleurs « tout doit être préparé pour arrêter la marche de l'envahisseur, organisation des localités, forêts, inondations, destructions, etc. » La rédaction hâtive de la lettre atteste du risque imminent de l'investissement de la capitale, risque auquel la constitution du camp retranché de Paris constitue une réponse.

**Document 3 : Un camp retranché de Paris est constitué  
Cote 4M2 38, et Carte du camp retranché par le Musée du Génie  
d'Angers**



Afin d'éviter l'investissement de la capitale, comme en 1870, on constitue un vaste espace militaire en avant de la ligne des forts du système Séré-de-Rivières. Le camp retranché s'étend jusqu'à la forêt de Montmorency et la plaine de France au Nord, Brie – Comte - Robert à l'Est, Evry au Sud et Plaisir à l'Ouest. Pour cela, des batteries et des tranchées sont creusées « dans la zone qui serait balayée par la mitraille » (P.V. du Conseil général du 28 septembre 1914). On installe des chemins de fer Decauville pour ces travaux de terrassement. Les conséquences de ces dispositions sont un exode massif des populations, qui se mêlent aux fugitifs du Nord, et des « réquisitions de toute nature » à savoir « tout ce qui restait encore de disponible en hommes, chevaux et bœufs, de telle sorte que les rentrées des récoltes d'automne, si importantes dans notre région, et les emblavements d'hiver, se trouvent complètement arrêtés. » Tout cela s'accompagne de la « suppression presque complète des moyens de communication ».

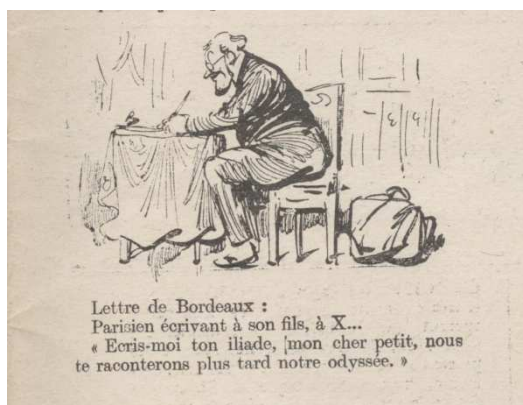


### III : La question des réfugiés au début de la guerre (août 1914 – janvier 1915)

Pierre BURIGNAT, professeur – relais aux Archives Départementales des Yvelines

Le sujet des réfugiés occupe une place singulière et marginale dans l'historiographie de la Première Guerre mondiale : elle est assez peu abordée, alors qu'elle représente incontestablement une nouveauté pour les populations de l'époque. Les fonds des Archives Départementales des Yvelines disposent de riches collections permettant d'étudier dans sa globalité ce phénomène : papiers administratifs (cartons 10R45, 10R47 et 10R49), affiches, presse locale, procès-verbaux de police.

**Document 1 : Dessins de Presse extraits de « L'Illustration » n°3733 du 12-19 septembre 1914, et n°3734 du 26 septembre 1914**  
**Cote PER 3550/5**



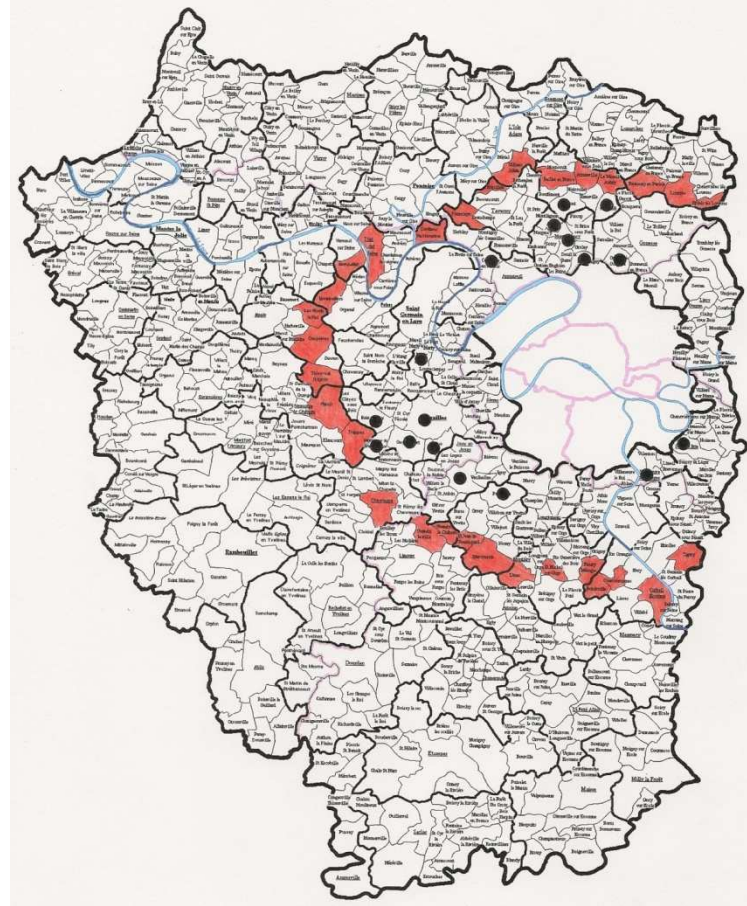
Durant l'été 1914, la perspective d'une guerre courte domine encore les états-majors. L'armée allemande progresse rapidement après l'invasion de la Belgique, puis du nord de la France (août – septembre 1914).


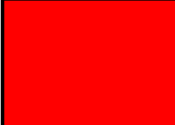
La censure sur la presse est encore limitée : si le détail des opérations militaires est passée sous silence, la presse nationale et locale se fait l'écho de la hantise de beaucoup de Français, et de Parisiens en particulier, après cinq premières semaines de conflit désastreuses pour l'armée française : revivre 1870.

Ainsi, deux dessins d'Henri Bordeaux, qui officie dans L'Illustration, abordent cette crainte. Dans le premier, on voit deux Allemands ironiser sur leur avancée, qui risque d'aboutir à une invasion totale du pays. Dans le second, le dessinateur ironise sur le repli du gouvernement et de l'Assemblée sur Bordeaux, décidé le 2 septembre 1914. Si la légende évoque une « odyssée », aux yeux de certains citoyens ce repli s'apparente davantage à une fuite piteuse.

**Document 2 : Le camp retranché de Paris**

*Carte réalisée par P. Burignat. Sources : documents administratifs, cote 10R47*



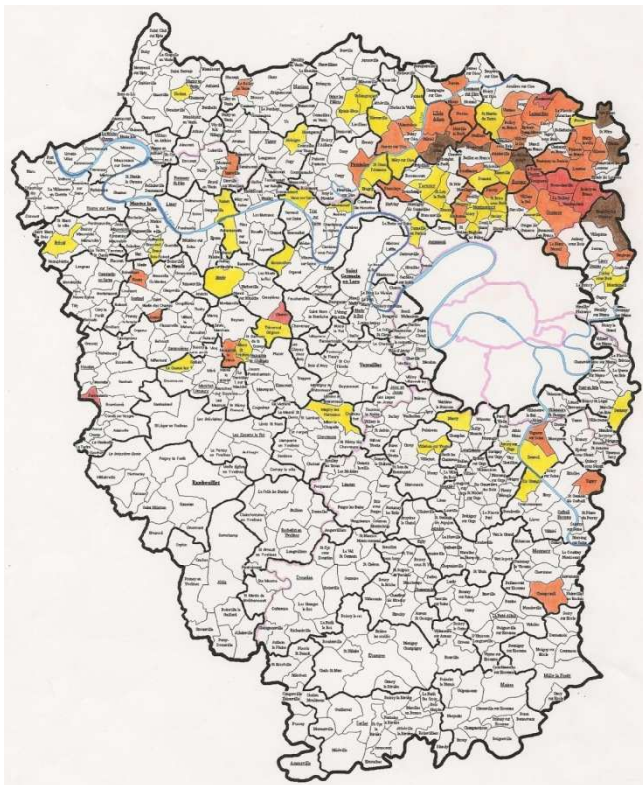
	Ouvrage du système Séré de Rivières, bâti entre 1870 et 1890
	Commune intégrée au camp retranché de Paris en novembre 1914





Face à la perspective militaire – bien réelle au début du mois de septembre 1914 – d’une entrée de l’armée allemande dans Paris, la réorganisation de la défense de la capitale devient une nécessité.

En novembre 1914, alors que le front est stabilisé et que la perspective d’une guerre longue apparaît inéluctable la décision est prise d’étendre le camp retranché de Paris. La défense de la capitale repose sur deux niveaux : une première couronne de fortins du système Séré de Rivières bâti à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, et une seconde de communes qui sont intégrées dans le camp retranché. Cela permet dès lors d’évacuer les civils considérés comme « bouches inutiles ».

**Document 3 : Les communes de départ des réfugiés ayant quitté le département de Seine-et-Oise en septembre-octobre 1914**

**Carte réalisée par P. Burignat. Sources : documents administratifs, cote 10R47**



	Entre 1 et 2 % de la population repliée
	Entre 2 et 5 % de la population repliée
	Entre 5 et 10 % de la population repliée
	Plus de 10 % de la population repliée

Début septembre 1914, le problème des réfugiés a été pris en charge par la Direction de la Sûreté Générale du Ministère de l'Intérieur. L'armée, occupée par d'autres tâches plus importantes, a été déchargée de ce problème.

Le 15 septembre 1914, le Ministère de l'Intérieur adressa une demande de recensement des réfugiés aux préfets et sous-préfets. Ce recensement a été fait par les maires. Le document concernant la Seine-et-Oise apporte un formidable éclairage sur les flux migratoires qui se sont alors mis en place.

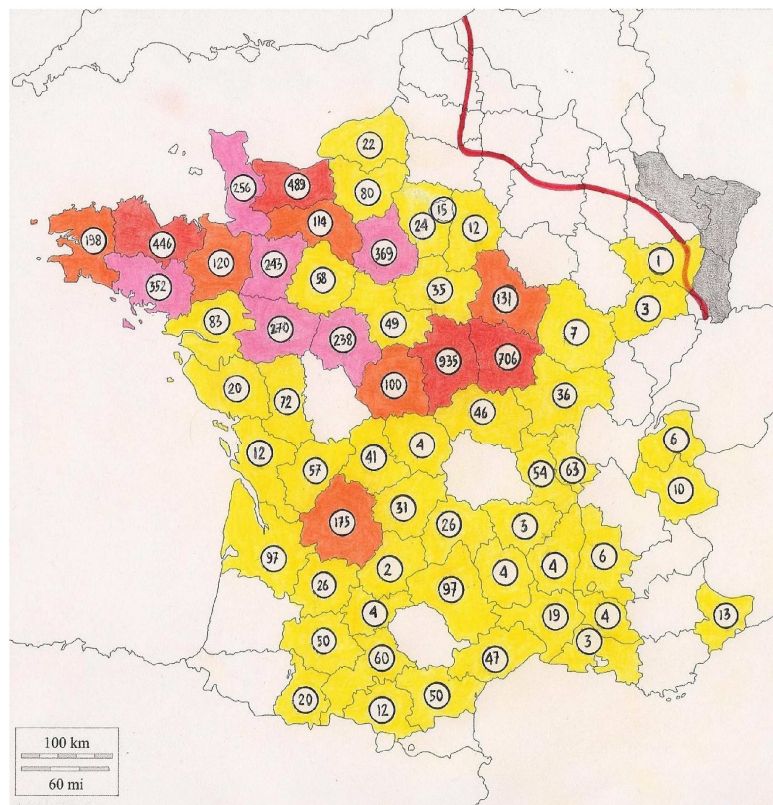
Globalement, les départs sont peu nombreux : le cahier présent dans les fonds des Archives Départementales des Yvelines, composé de sept listes constituées entre les mois de septembre et d'octobre 1914, est long de 41 pages. Il compte au total 6126 noms, parfois accompagnés de la mention « et leurs enfants ». Pour chaque individu est indiqué sa commune de résidence, ainsi que la commune où il se rend.






La partie septentrionale du département, la plus menacée (car située à une trentaine de kilomètres de l'avancée maximale allemande), fut la plus concernée par ce phénomène. Alors que le phénomène d'ensemble concerne moins de 0,5 % de la population (chiffres de 1911), le pourcentage de population ayant émigré atteint 10, voire 20 % pour plusieurs communes du Nord de Paris.



**Document 4 : Les départements d'arrivée des réfugiés ayant quitté le département de Seine-et-Oise en septembre-octobre 1914**

*Carte réalisée par P. Burignat. Sources : documents administratifs, cote 10R47*



	Front stabilisé, automne 1914
	Département ayant accueilli moins de 100 réfugiés
	Département ayant accueilli entre 100 et 200 réfugiés
	Département ayant accueilli entre 200 et 400 réfugiés
	Département ayant accueilli plus de 400 réfugiés

L'étude des points de chute de ces réfugiés apporte elle aussi un éclairage sur la population civile migrante. On constate une absence des grandes villes, les campagnes sont privilégiées. C'est peut-être une conséquence de l'exode rural qui a animé la fin du XIXe siècle en France, et abouti à l'installation en région parisienne d'originaires de ces régions : la Bretagne et le Centre, tandis que le Sud - Est, le Midi et la frange pyrénéenne ne représentent qu'une part négligeable des arrivées.

En dépit d'imprécisions de localisation, d'inexactitudes, de fautes d'orthographe (moins de 2 % du total des noms indiqués), l'existence même de ces listes est un excellent indicateur de la continuité de l'action d'un Etat alors en repli.



**Document 5 : Exemple type de mandat de paiement**  
**Cote 10R47**

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR  
 N° DU MANDAT

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
 DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-OISE  
**MANDAT DE PAIEMENT**  
 Exercice 191  
 CHAPITRE DU BUDGET ( )

Disposés d'entretien des personnes sans moyen d'existence évacuées des places fortes et des étrangers évacués sur certains régions de l'intérieur

En vertu des crédits de délégation, ouverts par le Ministre de l'Intérieur, montant à \_\_\_\_\_ et dont le dernier est en date du \_\_\_\_\_ 191, N° \_\_\_\_\_, M. le Trésorier-Payeur général du département paiera à la partie prenante, pour les motifs ci-après, SAVOIR :

DÉSIGNATION de la PARTIE PRENANTE	OBJET DU PAIEMENT	SOMMES	INDICATION DES PIÈCES à produire à l'appui de l'objet du mandat
M, le Receveur municipal de la commune de _____ d _____	PERSONNES EXPULSÉES des places fortes et des étrangers évacués		Etat récapitulatif Pièces jointes.
	Remboursement d'avances		

Le présent mandat montant à la somme de \_\_\_\_\_

delivré par nous, Prefet du département de Seine et Oise.

A Versailles, le \_\_\_\_\_ 191.

Le Conseiller de Préfecture délégué.

NOTA. — Faute par le porteur de se présenter à la date de l'objet de la recette, chargé de paiement avant le 30 avril 1911, de la somme due à l'exercice, ou à celle du Trésorier-Payeur général, jusqu'à 30 du même mois, pour toucher la somme ci-dessus énoncée, le mandat, délivré à son profit, sera annulé, et il ne pourra plus recevoir le montant de sa créance qu'après en avoir obtenu le remboursement sur un autre exercice, ou qui entraine toujours d'avance le refus.

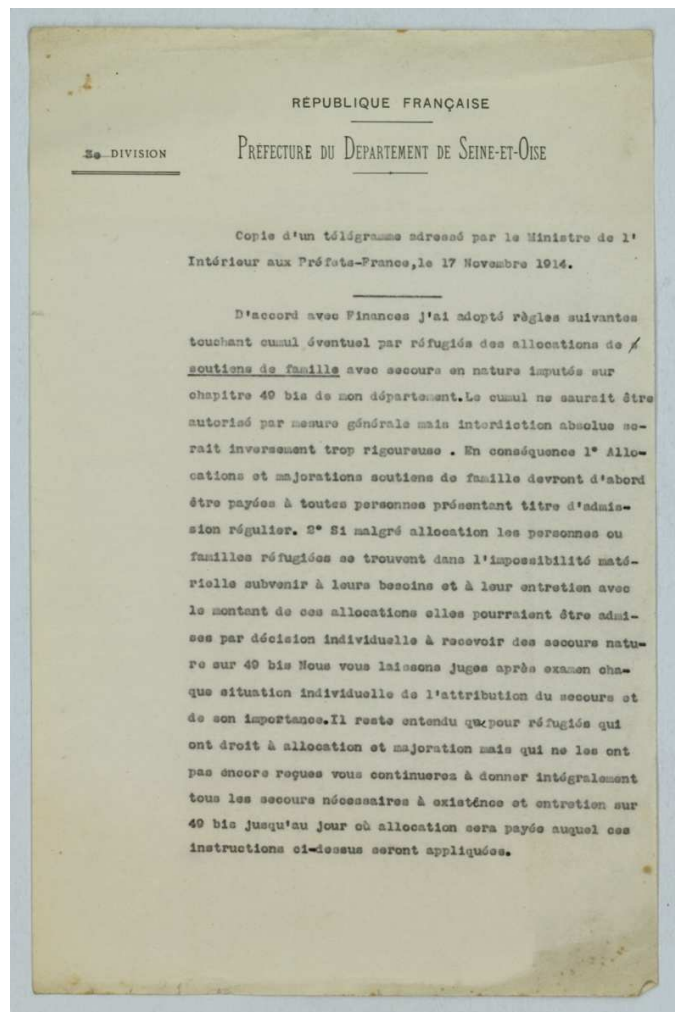
On ne se présente pas au Trésorier-Payeur général que dans le délai de dix jours.

PAYÉ par moi Receveur particulier à \_\_\_\_\_ Receveur à \_\_\_\_\_ Receveur à \_\_\_\_\_

Un des soucis consécutifs à l'évacuation reste celui des moyens de subsistance des réfugiés. Différentes circulaires organisent cette prise en charge. Celle-ci doit être assumée par les municipalités. Le montant des aides allouées aux différentes catégories est fixé.

Les réfugiés pouvaient toucher ces aides par des mandats de paiement, dont le règlement s'effectuait dans les trésoreries publiques.

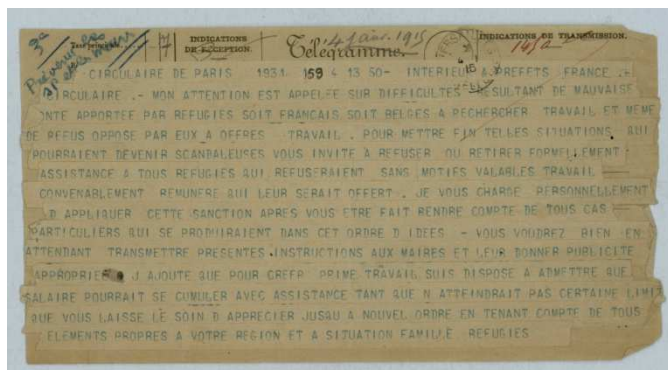
**Document 6 : Télégramme du 10 novembre 1914**  
**Cote 10R49**



Le télégramme du 10 novembre 1914 pose la question du financement de l'aide aux réfugiés (1,25 franc par adulte, + 0,50 franc par enfant à charge). Cette aide ne pouvant être imputée sur le budget de l'Etat (chapitre 49bis), les communes durent se charger de la verser, ce qui ne manqua pas de poser problème à des communes dont le budget de fonctionnement ne pouvait supporter de tels frais.

La faiblesse des aides allouées conduisit de nombreux réfugiés à rechercher un emploi.

**Document 7 : Télégramme du 4 janvier 1915**  
**Cote 10R49**



En octobre 1914, la perspective d'un conflit long amène à s'interroger sur l'occupation professionnelle des réfugiés. Ce document évoque le problème de la mauvaise volonté des réfugiés belges et français à chercher un travail. Le télégramme évoque le caractère scandaleux de ce type de situation pour l'opinion publique : à l'heure de l'unité nationale, est-ce acceptable ?

Ce document est révélateur à plusieurs titres : fait nouveau depuis le déclenchement des hostilités, on évoque l'apparition d'une attitude sinon de rejet (cela viendra plus tard) du moins de réprobation vis-à-vis des réfugiés que l'on soupçonne de paresse.

On relève la volonté administrative de maintenir l'union sacrée entre arrière et le front, alors que les besoins de la guerre sont chaque jour plus grands et la volonté politique d'intégrer les réfugiés à l'effort de guerre, alors que les besoins de main d'œuvre sont importants.

## IV : La vie quotidienne bouleversée

Isabelle ATTARD – AMAN, professeur – relais aux Archives Départementales des Yvelines

La vie des civils est affectée dès le déclenchement du conflit. L'étude de la presse locale de l'ancienne Seine et Oise sur la fin de l'année 1914, entre août et décembre 1914, et en particulier la presse mantaise et versaillaise, permet d'appréhender l'ampleur et la rapidité des bouleversements. Les transformations des journaux témoignent de la façon dont les civils font face, dans l'urgence, aux nouvelles conditions de vie et s'y adaptent, à quel point la population est mise à contribution et enfin comment la guerre imprègne le quotidien des civils. On passe d'une vie quotidienne bouleversée par la guerre à une vie quotidienne organisée par et pour la guerre.

### Document 1 : Une du journal Le Petit mantais, 9 décembre 1914 Cote PER 1063 / 27

*Le Petit Mantais n'a pu reprendre qu'aujourd'hui sa publication. S'il était besoin de nous excuser auprès de nos lecteurs et amis, nous leur rappellerions que la guerre nous a privés subitement de la plupart de nos collaborateurs et que la mobilisation ne nous a pas permis, même par des moyens de fortune, d'improviser une organisation transitoire et de faire face à nos obligations envers nos abonnés : il va de soi que les abonnements en cours seront prorogés de quatre mois ; rien ne sera d'ailleurs négligé pour restituer à notre journal, aussitôt que possible, sa physionomie habituelle.*

La presse elle-même est bouleversée par l'entrée en guerre. La parution s'interrompt parce que les imprimeurs, les typographes, les journalistes sont mobilisés. Les journaux, lors de la reprise de la parution contiennent de nombreuses coquilles qui témoignent d'un manque de personnel compétent et en nombre suffisant. La parution est perturbée aussi par la rupture puis la réduction de l'approvisionnement en papier. La distribution est également souvent interrompue. Enfin les recettes publicitaires se réduisent. Selon les titres cette interruption est plus ou moins longue : La Chronique Versaillaise s'interrompt jusqu'au 12 novembre, le Journal de Mantes reprend le 19 août alors que Le Petit Mantais ne reparait que le 9 décembre.

### Document 2 : Une du journal Le Semeur de Seine – et - Oise, 9 août 1914 Cote PER 1135 / 4

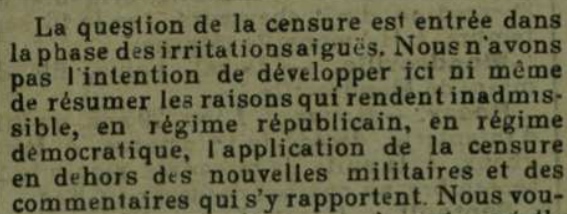
Nous irons porter à nos abonnés, dans le département et hors du département, des nouvelles et des renseignements : les nouvelles des différents théâtres de la guerre que nous communiquera l'autorité militaire — et nous espérons bien qu'elles répondront à nos invincibles espérances — et les renseignements d'ordre pratique dont la population civile pourra avoir besoin.

Les journaux locaux redéfinissent leurs priorités : suivre l'évolution des opérations militaires et aider la population dans son quotidien.

Les maquettes se transforment. Les Unes sont généralement consacrées aux « théâtres de la guerre » et les journalistes, dans un élan de patriotisme, se plient aux contraintes militaires, tout en espérant que les autorités leur en sauront gré et leur fourniront matière à publier. Il faut dire que l'on rappelle les souvenirs malheureux de 1870 lorsque les informations divulguées par les journaux avaient fourni de précieux éléments aux Prussiens.



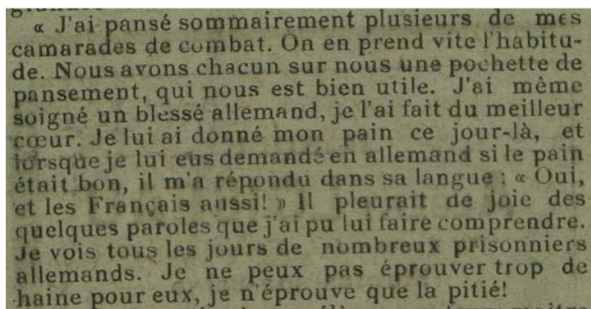
**Document 3 : Une du Journal de Mantes, 18 novembre 1914**  
**Cote PER 1060 / 14**



La question de la censure est entrée dans la phase des irritations aiguës. Nous n'avons pas l'intention de développer ici ni même de résumer les raisons qui rendent inadmissible, en régime républicain, en régime démocratique, l'application de la censure en dehors des nouvelles militaires et des commentaires qui s'y rapportent. Nous vou-

Cependant, très vite les informations manquent non seulement sur la conduite des opérations militaires mais aussi sur le sort des soldats. La question de la censure se pose de façon précoce comme en témoigne la Une du Journal de Mantes du 18 novembre

**Document 4 : Journal de Mantes, 7 octobre 1914, page 3**  
**Cote PER 1060 / 14**

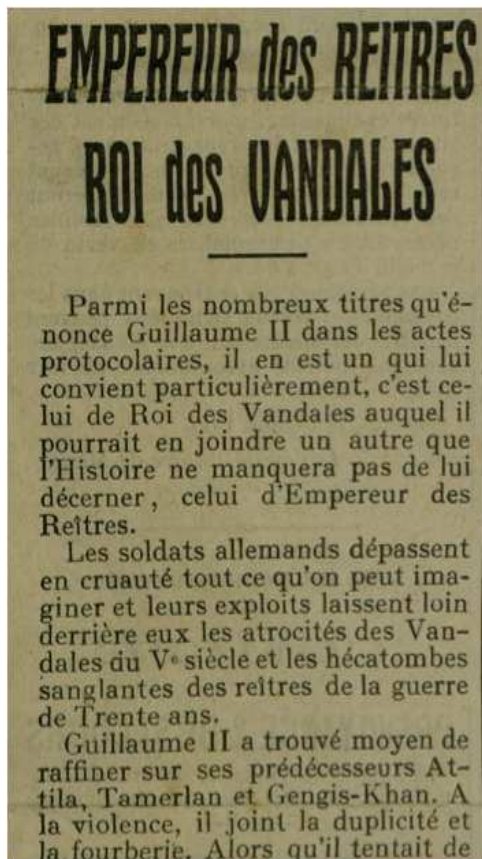


« J'ai pansé sommairement plusieurs de mes camarades de combat. On en prend vite l'habitude. Nous avons chacun sur nous une pochette de pansement, qui nous est bien utile. J'ai même soigné un blessé allemand, je l'ai fait du meilleur cœur. Je lui ai donné mon pain ce jour-là, et lorsque je lui eus demandé en allemand si le pain était bon, il m'a répondu dans sa langue : « Oui, et les Français aussi ! » Il pleurait de joie des quelques paroles que j'ai pu lui faire comprendre. Je vois tous les jours de nombreux prisonniers allemands. Je ne peux pas éprouver trop de haine pour eux, je n'éprouve que la pitié ! »

Enfin les journalistes produisent eux-mêmes ou se font aussi l'écho des discours patriotiques. Ils rendent compte d'actes héroïques des soldats français, de leur bravoure sur les champs de bataille et de leur grandeur d'âme. On voit déjà se profiler le discours sur la lutte de la civilisation face à la barbarie.

**Document 5 : Journal de Mantes, une du 26 août 1914.**

**Cote PER 1060 / 14**



**Document 6 : Echo de Versailles, une du 4 septembre 1914**

Ils s'adonnent aussi au dénigrement de l'ennemi et les articles qui accablent l'empereur Guillaume II sont nombreux. Les annonces de saisie de biens ennemis sont régulièrement publiées, ennemis désignés globalement comme « austro-allemands ».

Cependant, ils cherchent à calmer les dénonciations calomnieuses ou les amalgames dangereux. C'est le cas du Journal de Mantes qui publie une annonce des papeteries Braunstein précisant leur nationalité française ou de L'écho de Versailles qui appelle ses lecteurs à la retenue.

Cote PER 1048

Chaque jour nous apporte des lettres de nos concitoyens qui nous demandent pourquoi on tolère dans Versailles, camp retranché, des personnes dont les noms et prénoms relèvent du tudesque le plus accentué.

A ces amis bien intentionnés nous répondrons, tout d'abord, que nous les remercions de leur initiative, mais qu'en semblable occurrence il faut être prudent. Sous un nom bien allemand se cache souvent un bon patriote alsacien et l'on risque fort de faire fausse route.

Afin de parer à cet inconvénient, nous prenons, des lettres reçues, ce qui nous paraît intéressant, et nous le communiquons à qui de droit, afin que le nécessaire soit fait.

Mais nous tenons à dire à nos correspondants qu'il ne faut pas, en pareille matière, se laisser aller à assouvir de petites vengeances; nous donner des renseignements utiles, c'est très bien, notre devoir de journaliste est d'aider de tout notre poids les pouvoirs civils et militaires, mais se servir d'un journal pour assouvir de petites haines personnelles, nous ne le permettrons pas.

Document 7 : Journal de Mantes, 26 août 1914,  
page 3  
Cote PER 1060 14

## LA SUBSISTANCE DE CEUX QUI RESTENT

Une commission chargée de pourvoir à l'approvisionnement des populations civiles a été instituée dans chaque département.

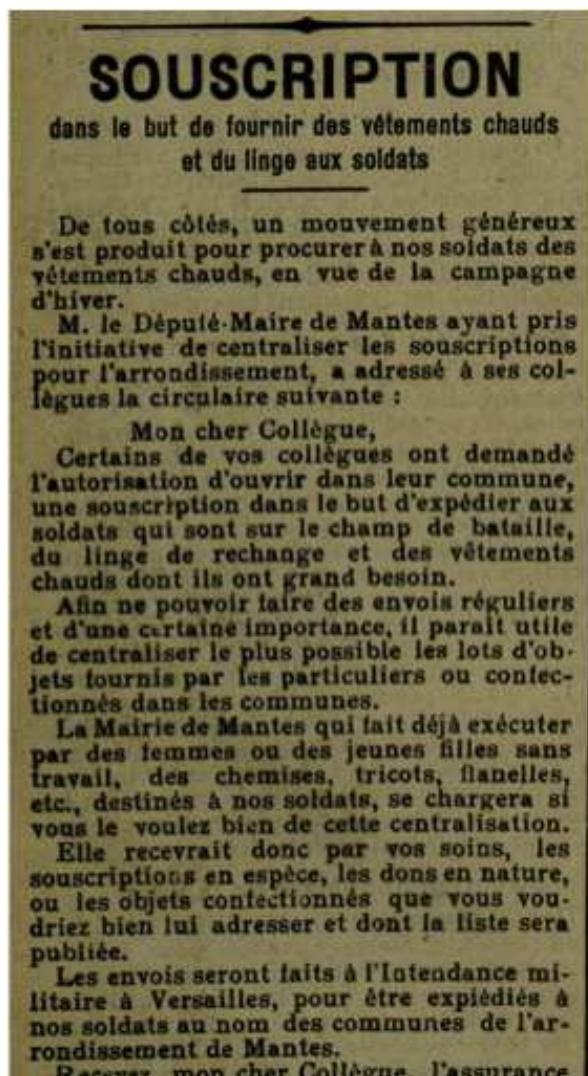
Pour Seine-et-Oise, cette commission, dont fait partie M. Goust, député, maire de Mantes, s'est réunie lundi dernier à Versailles, sous la présidence de M. Atrand, préfet de Seine-et-Oise.

A la première réunion, la commission s'est occupée de la question chômage. Elle avise donc les entrepreneurs et industriels que les effets des lois sur le travail de nuit, le repos hebdomadaire, le travail des femmes et des mineurs, la limitation des heures de travail, etc., sont suspendus pendant la durée de la guerre, afin de donner toutes facilités aux commerçants et industriels. Ceux-ci sont, en outre, priés de répartir leurs travaux de façon à occuper le plus de personnel possible.

Cette presse locale nous donne aussi à voir l'ampleur de la désorganisation économique.

La réorganisation nécessite une suspension du droit du travail mais l'urgence réside surtout dans la prise en compte des difficultés matérielles. Certains hommes non mobilisés se retrouvent au chômage et nombre de femmes sont sans ressources. Il s'agit alors de mettre en place une aide par le travail aux plus démunis car de nombreuses communes éprouvent déjà des difficultés financières à cause de l'aide déjà apportée, de la prise en charge des réfugiés, du fonctionnement des ambulances. Les entreprises sont aussi sollicitées : elles sont appelées à faire un effort pour employer le maximum de bras et elles sont sollicitées pour des actions concrètes comme la construction d'une ambulance.

**Document 8 : Journal de Mantes, 30 septembre 1914, page2**  
**Cote PER 1060 / 14**



**Document 9 : Journal de Mantes, 25 novembre, page2**  
**Cote PER 1060 / 14**

Les caractéristiques nouvelles de la guerre apparaissent aussi très vite : l'ampleur de la mobilisation, la perspective d'une guerre qui dure plus que quelques mois et une certaine impréparation des autorités militaires nécessitent une mise à contribution de la population.

Ce sont les non mobilisé et les femmes qui organisent, participent au fonctionnement des ambulances, nourrissent les blessés des convois qui font halte dans les gares de Versailles ou de Mantes.

C'est à elles aussi et aux enfants que l'ont fait appel pour fournir aux soldats du linge, des vêtements chauds, des vêtements imperméables, des réchauds.

Le Journal de Mantes publie même une méthode de tricot.

Les enfants, dans la plupart des écoles renoncent aux prix de fin d'année afin que l'argent soit consacré aux soldats.



### Généreuse initiative

Les enfants des Ecoles Communales de **Septeuil**, filles et garçons, mûs par un beau sentiment de patriotisme, viennent de demander par lettre au Conseil Municipal, que l'argent attribué à l'achat des prix pour l'année 1915, (200 francs), soit transformé en acquisitions de sous-vêtements chauds pour nos soldats.

Le Conseil, dans sa session de Novembre vient de leur donner satisfaction, et de les féliciter ainsi que leurs maîtresses, Mme Naudé et Mlle Ozoul, de ce généreux sentiment de solidarité.

**Document 10 : Journal de Mantes, 26 août 1914, p.3**  
**Cote PER 1060 / 4**

C'est dans la journée de lundi et dans la nuit de lundi à mardi, que les convois de blessés furent les plus nombreux.

Lundi à 5 h. et à 8 h. du soir, 2 trains s'arrêtèrent à Mantes, transportant 561 blessés. Ces trains venaient d'Arion et de Virton, passant par Montmédy, Soissons et Achères. Ils furent dirigés sur Rouen.

De onze h. à minuit deux autres convois ; l'un qui n'était pas signalé, ne contenait que 80 blessés environ ; il ne séjourna que quelques minutes en gare de Mantes. L'autre beaucoup plus important (400 blessés environ) ne repartit de Mantes que deux heures après son arrivée.

Une collation fut servie aux blessés par les soins des Dames de la Croix Rouge.

Peu de temps après, à 4 h. 1/2 du matin, 700 autres blessés prenaient leur place, et c'est encore les Dames de la Croix Rouge, qui assumèrent la tâche de distribuer des secours à tous ces braves gens.

Enfin à 6 h. du matin, un convoi, de même importance que ce dernier, reçut les soins les plus pressés à la halte repas de Mantes. A 8 h. ce dernier convoi reprit sa route vers Rennes.

**Document 11 : Le Petit Mantais, 9 décembre, p.2**

Enfin la violence de la guerre, si elle se manifeste déjà dans l'angoisse que l'on nourrit sur ce qu'endurent les soldats à qui on doit fournir des vêtements chauds, transparait aussi dans les longues rubriques qui apparaissent au fil des semaines et qui remplacent ou s'ajoutent peu à peu celles de l'état civil. Le Petit mantais crée la rubrique « sur le champ de bataille » et le Journal de Mantes crée la rubrique des « victimes de la guerre » par exemple. Il s'agit des colonnes puis des pages entières consacrées aux soldats.

Il y a bien sûr les blessés : outre les listes, les civils assistent au défilé des convois des blessés évacués vers la Normandie et la Bretagne. Il y a aussi les prisonniers.

Mais il y a surtout les « braves », les « héros » c'est à dire tous les morts dont les noms prennent une place démesurée dans les journaux et envahissent le quotidien des civils. Déjà à la fin de l'année 1914 le bilan est lourd.

## SUR LE CHAMP DE BATAILLE

L'arrondissement de Mantes a été cruellement éprouvé sur les champs de bataille. Nous donnons ci-dessous la longue liste de nos morts et de nos blessés; nous y ajoutons celle de nos soldats faits prisonniers.

Nous prions instamment nos correspondants de nous tenir au courant des pertes nouvelles, et nous demandons aux familles de nous faire part de celles qui les touchent.

Elles sont à la peine; c'est bien le moins que dans l'affliction elles aient la consolation de voir citer, au glorieux tableau de ceux qui tombent pour la patrie, ceux des leurs que les coups de l'ennemi ont frappé au champ d'honneur.

### NOS HÉROS

**MANTES.** — L'abbé Paul MARCHAND, sergent fourrier au 39<sup>e</sup> d'infanterie, tué le 6 septembre.

André ENAULT, soldat au 6<sup>e</sup> hussards, tué à Sermaise (Meuse), le 10 septembre.

Maurice RICHOMME, soldat au 74<sup>e</sup> d'infanterie, mort des suites de blessures reçues au feu, à Bouchy-le-Repos (Marne), le 8 septembre.

Paul Anatole TRUFFAUT, soldat au 119<sup>e</sup> d'infanterie.